

Rapport N° 207/2020

Rénovation du centre sportif du Rocher

- Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'255'000.- TTC pour une première étape de rénovation du centre sportif du Rocher
 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 125'000.- TTC pour une première étape de renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire
-

Nyon, le 20 janvier 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie pour sa première séance le 23.09.2020 à la salle du Conseil en respectant les mesures sanitaires. Cette séance a réuni l'ensemble des commissaires convoqués soit : Madame Renata SUKIENNIK, Messieurs Milko MANTERO, Michael SAUERLAENDER, Olivier STALDER, Olivier RIESEN, Bernard UELTSCHI, Vadim ROCHAT, Christian UDASSE.

Présents également à cette séance La Municipalité représentée par Madame Stéphanie SCHMUTZ et Monsieur Claude ULDRY, accompagnés de Madame Odile ROCHAT et de Monsieur Claudio DI LELLO.

La commission s'est réunie pour sa deuxième séance le 8 octobre 2020 sur les lieux du centre sportif du Rocher pour une visite in situ des locaux intérieurs et aussi extérieurs. Cette séance a réuni l'ensemble de la commission ainsi que les municipaux et leurs collaborateurs présents lors de la première séance.

La commission in corpore s'est réunie pour sa troisième séance le 15 décembre 2020 à la salle de la Bretèche.

Préambule

Le présent préavis s'inscrit dans la maintenance et l'entretien du bâti nyonnais d'une part et de l'amélioration du cadre sportif du Rocher indispensable d'autre part. La commission est consciente qu'à ce jour, le site du complexe sportif du Rocher est l'un des plus importants de la Ville de Nyon. La commission écoute avec attention et remercie les Municipaux présents pour leurs explications de ce préavis

La visite in situ de ce complexe nous a permis de constater la nécessité de le rénover. Construit en 1977, ce site a subi plusieurs interventions de remise à niveau, celles-ci exécutées par étape dans le but d'échelonner les investissements, dont la dernière étape date de 2009.

Urgences des rénovations

La piscine fermée pour raisons de sécurité depuis l'été 2018 doit être entièrement reconstruite selon des critères up-to date, (voir préavis no. 78 /2017). La façade de la salle de sport est en fin de vie. Le descriptif historique du projet nous a permis de mieux comprendre l'importance de ces rénovations. Par contre, l'étude de faisabilité de la production de chaleur doit être complétée, suite au maintien de notre STEP qui pourrait nous assurer l'apport de chaleur nécessaire par la récupération d'eau chaude.

Avantages des rénovations à entreprendre

Nouvelle toiture pour la piscine utilisée à 100% de son potentiel photovoltaïque.

Nouvelle enveloppe adaptée aux exigences actuelles par la mise en place de façades vitrées avec des coefficients d'isolation requis.

Réfection complète des isolations et étanchéités enterrées des sous-sols, particulièrement dans les zones des vestiaires et des dépôts.

Nouvelle accessibilité aux personnes à mobilité réduite par l'introduction d'un ascenseur.

Etapage

Le préavis propose un échelonnement des investissements sur la base d'un avant-projet couvrant l'ensemble du projet par une priorisation des travaux. Les frais d'étude de ce préavis sont étalés sur deux années

Etape no. 1

- o Réouverture de la piscine
- o Assainissement énergétique des enveloppes de la piscine et de la salle de sports.
- o Mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- o Mise aux normes de sécurité

Amendement

Lors de notre visite du site du Rocher le 8.10.2020, la commission a souhaité connaître les coûts d'étude ainsi que les coûts de rénovation de la halle d'entrée du centre sportif soient intégrés dans l'étape 1 au lieu de l'étape 2 comme prévu dans le présent préavis no. 207 / 2020.

Dans cette partie de l'étape 1, seule la création d'un ascenseur et une sécurisation des gardes corps sont prévus mais pas la halle d'entrée. Après étude de la réponse écrite du service Architecture et Bâtiments du 21.10.2020, la commission propose d'inclure, dans l'étape 1, l'ensemble des frais prévus dans la 2^{ème} étape pour les raisons suivantes :

- Eviter des coûts de travaux supplémentaires qui pourraient survenir et péjorer les travaux exécutés durant la 1^{ère} étape lors de la 2^{ème} étape.
- Eviter un allongement du délai de réalisation de l'entrée du complexe, alors que des personnes vont et viennent sur place chaque jour et éviter de possibles accidents.
- Assurer immédiatement une meilleure qualité d'accueil.
- Obtenir dès la fin de la 1^{ère} étape une architecture définitive et homogène de l'ensemble bâti.

Les frais prévus dans la 2^{ème} étape pour cette halle d'entrée se montent à CHF80'000.- TTC

La commission propose d'inclure ce montant dans le crédit octroyé.

Le coût supplémentaire pour l'étude du secteur de l'entrée des aménagements extérieurs est de CHF 35'000.- TTC. La commission propose de l'inclure dans le crédit pour l'étude des aménagements extérieurs.

Les points 1 et 2 seraient donc modifiés de la façon suivante :

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'335'000.- TTC pour l'étude d'une première étape de rénovation du centre sportif du Rocher ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 160'000.- TTC pour l'étude d'une première étape de renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire ;

Pour une 1ère étape de renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire y compris autour de la halle d'entrée

Etape 2

La seconde étape comprendra dans un futur préavis ;

- Rénovation de la halle d'entrée (enveloppe et aménagements intérieurs).
- Rénovation de la salle de sports (les intérieurs, vestiaires, toiture, etc..).
- Rénovation de divers locaux dont le dojo
- Aménagements extérieurs
 - Echelonner les investissements
 - Ce secteur sera étudié en seconde étape afin d'éviter des travaux prématurés.
 - La commission rend attentive au fait que sous la cour du Rocher, se trouve deux énormes citernes à mazout qui à ce jour assure le chauffage non seulement de l'ensemble du Rocher mais aussi la PC et son hôpital souterrain, et qu'il est important de préserver.

Des commissaires se sont penchés sur le choix no. 2 de l'étude de faisabilité pour la production de chaleur. Cinq options étudiées avaient été analysées dans le préavis.

L'option chaudière à plaquettes de bois / gaz + solaire thermique a été choisie par la Municipalité selon le préavis 207 / 2020. Elle remplacerait une chaudière à mazout existante par une chaudière à bois de 450 kW.

Son avantage :

- Coût financier plus intéressant, écologique en utilisant une énergie renouvelable et locale.

Ses inconvénients :

- Achat et transport par camion des pellets à une zone de stockage (Nouveau hangar ?) et nouveau transport par camion jusqu'au site du rocher à une place à déterminer à l'intérieur du Rocher. Enlèvement des déchets après brûlage des pellets et transport pour élimination.
- Combien d'EPT et quels coûts à voir.

La commission émet le vœu que la Municipalité, puisse étudier la solution eau chaude de notre station de pompage de la station de Rive.

Cette option n'a pas été prise en compte dans l'étude par la Municipalité du présent préavis qui prévoyait la destruction de notre STEP au profit de la MEGA STEP du district à Gland, Celle-ci n'ayant pas été acceptée par notre Conseil, la commission propose donc de compléter cette étude sans perturber l'avancement de la première étape, afin de voir l'opportunité d'utiliser l'eau chaude de notre station de pompage.

Ses avantages :

- Conservation de notre chaudière à mazout et de notre citerne à mazout
- Utilisation efficace de notre eau chaude de notre station qui est rejetée au lac.

Son inconvénient :

- Cela ne doit pas perturber l'avancement de la première étape, ni la mise en application de l'étape 1, objet du présent préavis.

La commission demande de faire une étude entre l'option choisie par le préavis et le vœu exprimé, pour autant que la mise en application de l'étape 1 du présent préavis ne soit pas retarder.

Conclusion

La commission est consciente qu'à ce jour, le site du complexe sportif du Rocher est l'un des plus importants de la Ville de Nyon. Elle est convaincue de l'urgence de rendre au public l'accès de la piscine du Rocher. Lors de notre dernière séance, la commission concernant ce financement à venir, émet le vœu que la Municipalité nous présente le résultat de leur étude de ressources financières en ajoutant une estimation plus complète des potentiels subsides que l'on pourrait recevoir pour ce projet utile aussi à l'ensemble de la région y compris Genève pour la natation. Cette infrastructure servira et bénéficiera à plusieurs clubs sportifs et diverses associations et pourra de ce fait recevoir des fonds de soutiens sportifs, associations cantonales voire fédérales et autres. Son utilisation journalière par les écoles et en soirées par les différents clubs démontre son utilité.

Que son état actuel, nécessite un entretien d'urgence vu sa vétusté (piscine) et la rénovation de l'ensemble de l'étanchéité de ce complexe sportif.

Après ses trois séances, la commission est consciente que les rénovations proposées sont justifiées et urgentes.

Nous pensons avoir reçu l'assurance de la part de la Municipalité, qu'il était possible d'intégrer notre amendement à la première étape avec crédits d'étude demandés.

Une partie de la commission s'inquiète de la deuxième étape. Nous serons attentifs au préavis qui traitera de celle-ci.

La commission unanime propose de soutenir l'amendement qui a pour finalité de permettre de donner au site un ensemble harmonieux, accueillant et cohérent pour un coût supportable.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 207/2020 « Rénovation du centre sportif du Rocher - Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'255'000.- TTC pour une première étape de rénovation du centre sportif du Rocher et Demande d'un crédit d'étude de CHF 125'000.- TTC pour une première étape de renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire »,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'335'000.- TTC pour l'étude d'une première étape de rénovation du centre sportif du Rocher ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 160'000.- TTC pour l'étude d'une première étape de renouvellement des aménagements extérieurs du site scolaire ;
3. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143-20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en cinq ans.

La Commission

Riesen Olivier, Rochat Vadim, Mantero Milko, Sauerlaender Michael,
Sukiennik Renata, Ueltschi Bernard, Stalder Olivier
Udasse Christian Président et rapporteur